



## **De nouveaux critères d'admission pour la crèche municipale**

Publié sur le site Ville de Wambrechies (<https://www.wambrechies.fr>)

---

La Ville a voté le 6 février en conseil municipal une refonte des critères d'admission afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de la structure.

Publié le 09 février 2024



Prendre en compte la situation professionnelle des parents, considérer la famille dans son ensemble... Pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de la structure municipale, il a été décidé de ne plus systématiquement prioriser son accès au titre du rapprochement de fratrie ou du nombre de jours sollicités par contrat, et de réserver en priorité 30% des places aux familles présentant les situations particulières suivantes :

- Monoparentalité
- Parents en formation professionnalisante, reconversion, inscrits dans un parcours d'insertion professionnel ou de retour à l'emploi
- Parents ayant des horaires atypiques/astreintes dans des secteurs professionnels en tension (santé, petite enfance, sécurité)

- Parent étudiant ou mineur
- Parents, frère ou sœur en situation de handicap
- Parents, frère ou sœur en situation de maladie grave ou de longue durée nécessitant la présence d'un aidant
- Perturbation ou bouleversement de l'équilibre familial (séparation des parents, perte d'emploi, annonce d'une maladie grave, aidants de longue durée des grands-parents...)
- Naissances multiples, ou lorsqu'un enfant est déjà présent au sein de la structure

### **Il revient aux parents d'informer de toute(s) situation(s) particulière(s) les services Petite Enfance de la Ville :**

- lors de l'inscription sur la liste d'attente auprès du [Relais Petite Enfance](#) [1]
- dès lors de la survenue de l'évènement, si postérieur à la pré-inscription
- de fournir les justificatifs, attestation sur l'honneur (...) nécessaires et dans les meilleurs délais

### **Le solde des places disponibles sera attribué en fonction :**

- du rang d'inscription sur la liste d'attente
- de la ville de résidence des parents, Wambrechies étant priorisée

Cette refonte a été actée par la modification de l'Article 4 "Admission" du Règlement Intérieur de la crèche Les Petits Troubadours, consultable ci-dessous :

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WAMBRECHIES**TRAVAUX PREPARATOIRES DU 24/01/2024  
COMMISSION « PETITE ENFANCE »

Présents	25	Pour	32
Pouvants	7	Contre	/
Votants	32	Absentions	/

Le mardi six février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Sébastien BROGNIART, Maire

Présents : MM Sébastien BROGNIART, Michel SAS, Mme Aurélie DROULERS, MM Cédric LECOURT, Laurent WITTERBECQ, Mme Evelyne NOTEBAERT, M. Alain STALNIKIEWICZ, Mmes Gisèle ELLEBOUDT, Danièle LEPEZ-CHUFFART, M. Jean-Michel BARBARY, Mmes Véronique HOOREMAN (*arrivée à 20h30*), Isabelle TIBERGHEN, MM Louis LUTUN, Bruno SIX, Mmes Stéphanie DELLEAUX, Patty ROQUETA, MM Marc PUREUR, Wladimir LEONARCZYK, René DEBERGH, Mme Dorothee GERMAIN, MM Georges SPADAVECCHIA, Olivier MUTEZ, Tony DHAUSSY, Mmes Chantal DEFRAANCE, Michèle VANHOUTTE, M. Jean SNAUWAERT.

Absents excusés : Mme Christelle GALAND, M. Jean-Philippe PROUVOST, Mme Gwendoline SPOTBEEN, M. Michel MESMACQUE, Mmes Véronique HOOREMAN (*jusqu'à 20h30*), Véronique DEROSIER, M. Stéphane LAHAYE.

Absent : M. Romain TANIS.

Ont donné procuration : Mme Christelle GALAND à M. Sébastien BROGNIART, M. Jean-Philippe PROUVOST à M. Cédric LECOURT, Mme Gwendoline SPOTBEEN à Mme Aurélie DROULERS, M. Michel MESMACQUE à Mme Evelyne NOTEBAERT, Mme Véronique HOOREMAN à Mme Stéphanie DELLEAUX (*jusqu'à 20h30*), Mme Véronique DEROSIER à M. Alain STALNIKIEWICZ, M. Stéphane LAHAYE à Mme Patty ROQUETA.

Secrétaire de Séance : M. Jean SNAUWAERT

Convocation aux membres du Conseil Municipal et affichage le : 31/01/2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Publiée le : 09/02/2024

**24/01 REGLEMENT DE LA CRECHE « LES PETITS TROUBADOURS » - MODIFICATIF**

(Pôle « Action Sociale et Famille »)

Rapport de Mme DROULERS, Adjointe à la Petite Enfance

Par délibération n° 00/14 du 30 mars 2000, le Conseil municipal a adopté le règlement intérieur du Multi Accueil « Les Petits Troubadours » qui régit le fonctionnement quotidien de la structure et définit les modalités d'accueil des enfants.

Ce règlement a été modifié par délibération n° 00/58 du 7 juin 2000, n° 05/99 du 8 décembre 2005, n° 12/73 du 5 juillet 2012, n° 13/99 du 5 décembre 2013, n° 17/38 du 20 avril 2017, n° 18/05 du 15 février 2018, n° 19/61 du 20 juin 2019, n° 19/75 du 17 octobre 2019 et n° 20/86 du 3 décembre 2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie l'article 4 « Admission » comme suit :

« Il est obligatoire de réaliser une préadmission au sein du multi-accueil. Cette demande doit être faite auprès du guichet unique en justifiant de la grossesse par la déclaration de grossesse.

L'admission en accueil régulier s'établit suivant différents critères définis par les membres de droit de la commission d'admission. Toutefois, ces critères peuvent être modifiés en fonction des demandes des familles et de l'équilibre des deux groupes d'âges.



**Poids :** 216.53 Ko

[Téléchargement](#) [2]

- [Crèche municipale Les Petits Troubadours Accès](#) [3]

**URL de la source (modifié le 28/03/2024 - 13:08):** <https://www.wambrechies.fr/actualites/de-nouveaux-criteres-dadmission-pour-la-creche-municipale>

## Liens

[1] <https://www.wambrechies.fr/enfance-jeunesse-0/relais-petite-enfance-saperlipopette>

[2] [https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/deliberation\\_24-01\\_reglement\\_de\\_la\\_crèche\\_-\\_modificatif.pdf](https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/deliberation_24-01_reglement_de_la_crèche_-_modificatif.pdf)

[3] <https://www.wambrechies.fr/enfance-jeunesse-0/les-petits-troubadours>